

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUXERRE - 8901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/06/2025 - 1302 - 2022 B 00179 - 477 762 686 - -CLP- ASSURANCES

GREFFE 89.01
RCS AUXERRE
N° gestion 22 B179

13 JUIN 2025

1302

EURL CLP-ASSURANCES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1525 euros
Siège social : 16 rue du gué
89800 Fontenay près Chablis
477 762 686 Rcs d'Auxerre

Réunion de l'associé unique.

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 06.06.2025**

Le 06 juin à 18 heures,

Monsieur Claude Porcheron agissant en tant qu'associé unique et seul gérant de l'EURL CLP-ASSURANCES au capital de mille cinq cent vingt-cinq euros divisés en parts de 100 parts sociales de 15,25 euros chacune, s'est réuni au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 er / Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
Affectation du résultat de l'exercice.

2 e / Prise en charges des cotisations obligatoires du gérant.

Monsieur Claude Porcheron rappelle qu'en sa qualité de gérant de la société il a établi les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de gestion, ensuite de quoi il prend les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture de gestion l'associé unique de la société décide d'approuver les comptes annuels clos au 31.12.2024, ceux-ci font apparaître un résultat de 8715 euros et d'affecter au compte courant de l'associé unique de Claude Porcheron.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

3°/ L'associé unique approuve la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires du gérant

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant associé unique .

certifie conforme


EURL CLP-ASSURANCES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1525 euros
Siège social : 16 rue du gué
89800 Fontenay près Chablis
477 762 686 Rcs d'Auxerre

Réunion de l'associé unique.

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 06.06.2025**

Le 06 juin à 18 heures,

Monsieur Claude Porcheron agissant en tant qu'associé unique et seul gérant de l'EURL CLP-ASSURANCES au capital de mille cinq cent vingt-cinq euros divisés en parts de 100 parts sociales de 15,25 euros chacune, s'est réuni au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1^{er} / Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
Affectation du résultat de l'exercice.

2^e / Prise en charges des cotisations obligatoires du gérant.

Monsieur Claude Porcheron rappelle qu'en sa qualité de gérant de la société il a établi les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de gestion, ensuite de quoi il prend les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture de gestion l'associé unique de la société décide d'approuver les comptes annuels clos au 31.12.2024, ceux-ci font apparaître un résultat de 8715 euros et d'affecter au compte courant de l'associé unique de Claude Porcheron.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

3^e / L'associé unique approuve la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires du gérant

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant associé unique .

Certifié conforme


EURL CLP-ASSURANCES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1525 euros
Siège social : 16 rue du gué
89800 Fontenay près Chablis

477 762 686 Rcs d'Auxerre

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 06.06.2025

Nous vous avons convoqué en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de notre gestion relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Nous n'avons apporté aucune modification au mode de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation.

Au cours de cet exercice nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 15654 euros sur 12 mois.

Les charges d'exploitation se chiffrent à 6911 euros.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 8743 euros.

L'exercice en cours devrait se traduire en principe par une augmentation du chiffre d'affaires.

- Que nous n'avons effectué aucune activité en matière de recherche et de développement.
- Que nous n'avons pris ou ne détenons aucune participation dans une société française ou étrangère.

-qu'enfin il n'a été procédé à aucune réintégration de charges somptuaires visées à l'article 39 paragraphe 4 du code général des impôts.

Fait le 06.06.2025

Le gérant.

Certifie conforme


EURL CLP-ASSURANCES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1525 euros
Siège social : 16 rue du gué
89800 Fontenay près Chablis

477 762 686 Rcs d'Auxerre

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 06.06.2025

Nous vous avons convoqué en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de notre gestion relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Nous n'avons apporté aucune modification au mode de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation.

Au cours de cet exercice nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 15654 euros sur 12 mois.

Les charges d'exploitation se chiffrent à 6911 euros.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 8743 euros.

L'exercice en cours devrait se traduire en principe par une augmentation du chiffre d'affaires.

- Que nous n'avons effectué aucune activité en matière de recherche et de développement.
- Que nous n'avons pris ou ne détenons aucune participation dans une société française ou étrangère.

-qu'enfin il n'a été procédé à aucune réintégration de charges somptuaires visées à l'article 39 paragraphe 4 du code général des impôts.

Fait le 06.06.2025

Le gérant.

Certifie conforme


EURL CLP-ASSURANCES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1525 euros

Siège social : 16 rue du gué
89800 Fontenay près Chablis

477 762 686 Rcs d'Auxerre

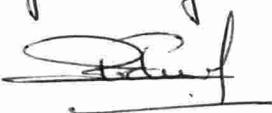
RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 06.06.2025
SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 223-19
DU CODE DU COMMERCE

Madames , Messieurs,

Nous avons relevé en outre que les conventions suivantes s'étaient poursuivies au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024 entre l'EURL et son gérant Monsieur Claude Porcheron.

Fait le 06 juin 2025

Le gérant

Certifié conforme


EURL CLP-ASSURANCES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1525 euros

Siège social : 16 rue du gué
89800 Fontenay près Chablis

477 762 686 Rcs d'Auxerre

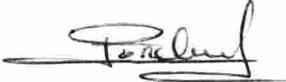
RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 06.06.2025
SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 223-19
DU CODE DU COMMERCE

Madames , Messieurs.

Nous avons relevé en outre que les conventions suivantes s'étaient poursuivies au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024 entre l'EURL et son gérant Monsieur Claude Porcheron.

Fait le 06 juin 2025

Le gérant

Certifie conforme.


1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		CLP ASSURANCES			Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		16 RUE DU GUE		89800	FONTENAY-PRES-CHABLIS	
SIRET		4 7 7 7 6 2 6 8 6 0 0 0 1 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 4		
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions
				1		2
						Net
						3
ACTIF-IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028		030	
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		044		048	
ACTIF-CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	444	074	444
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	19 274	086	19 274
	Charges constatées d'avance*		092	915	094	915
Total II		096	20 634	098	20 634	
Total général (I + II)				110	20 634	112
PASSIF				Exercice N NET		
				I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		1 525	
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		152	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)		132			
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		8 715	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		10 392	
Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		2 666	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169		172	169	1 732	
	Comptes courants d'associés		173		5 844	
	Autres dettes		175			
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176		10 242	
Total général (I + II + III)				180	20 634	
RENVUIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **CLP ASSURANCES**

Néant *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		3	1	1	2	2	0	2	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	} biens services *	} dont export et livraisons intracommunautaires	215		214							
				217		218				15 654			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée*					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230							
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232					15 654	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234						
Variation de stocks (marchandises)*						236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240							
Autres charges externes* :		(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242						1 801	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont CFE et CVAE *)			243	233	244					233	
Rémunérations du personnel*						250						4 877	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252							
Dotations aux amortissements*		(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)			255		254						
Dotations aux provisions						256							
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262								
			260										
Total des charges d'exploitation (II)						264					6 911		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270						8 743	
Produits financiers (III)				280		Charges financières (V)							
Produits exceptionnels (IV)						290							
Charges exceptionnelles (VI)	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	} dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347		} 300								
			348										
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306							
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310						8 715	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	8 715	314						
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles*				322								
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf. page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249	251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997						
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987							
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexies A)	989								
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quinquies D)	138								
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344								
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993								
BUD (44 sexdecies)		992			346							350	
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit											
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648							
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641							
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990							
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	8 715	354				
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	8 715	372				

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : CLP ASSURANCES						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516	
	Constructions		520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546	
	Matériel de transport		550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL			570		572		574		576	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CLP ASSURANCES

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

Désignation de l'entreprise : CLP ASSURANCES		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

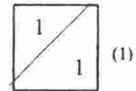
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "Déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD